

Le sénateur Grosart: Tout d'abord, je dis étendre la portée, ce qui embrasse peut-être davantage que d'en augmenter le montant. Je ferai remarquer également qu'on propose d'augmenter les montants accordés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation d'environ 375 millions de dollars. Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire, je l'admets, mais par le budget supplémentaire on demande le pouvoir d'augmenter de 375 millions de dollars les dépenses devant être affectées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Je souligne en outre que ce budget supplémentaire appellera des modifications à certaines lois du Parlement, sous cinq chapitres, y compris trois où il y aura lieu de mettre de côté des dispositions de l'une de nos plus importantes lois de contrôle financier: la Loi sur l'administration financière. Sous trois chapitres il faudra mettre de côté des dispositions d'une loi du Parlement sur la proposition d'un gouvernement qui n'a pas la confiance du Parlement. Dans les deux autres cas, on devra mettre de côté des dispositions de la Loi sur la formation professionnelle des adultes et celles de la Loi sur les chemins de fer.

Les auteurs de ce budget supplémentaire ont même mis de côté les subtilités des «nonobstant», et affirment, à la page 28, vouloir utiliser en fait le budget supplémentaire pour modifier une loi. Le libellé exact est «que la Loi sur les pensions soit modifiée ainsi qu'il suit». Il est vrai que les modifications touchent uniquement les annexes et les montants, mais par ce budget on entend modifier la loi, et on le dit. Je vous sou mets donc qu'il n'est pas convenable ni constitutionnel pour ce Comité du Parlement d'examiner de quelque façon que ce soit une telle proposition qui ne s'étaie pas sur la confiance de la Chambre des communes.

Le président: Y a-t-il d'autres sénateurs qui voudraient formuler des commentaires à ce sujet?

Le sénateur Roebuck: Moi. Je n'ai pas préparé de discours comme mon honorable ami. Cependant, il n'a pas saisi certains des points essentiels. D'abord, il y a un vieux dicton qui a résisté à l'épreuve du temps et selon lequel «Il faut que le gouvernement de Sa Majesté poursuive ses travaux». Mon collègue soulève deux ou trois points. Le premier c'est que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre des communes. Cela n'a rien à voir à la question, mais je signale que la Chambre

des communes est saisie d'une motion de confiance envers le gouvernement et que cette motion sera sans aucun doute adoptée en temps utile. En outre, la question soulevée n'a rien à voir à l'étude que nous devons poursuivre aujourd'hui. Certaines prévisions budgétaires nous ont été déferées par le Sénat, et je suis sûr que mon ami ne peut soutenir que le Sénat a fermé boutique. Il ne saurait affirmer non plus que nos pouvoirs, etc., sont infirmés de quelque façon que ce soit par ce qui se passe à l'autre endroit.

Notre devoir en ce moment est d'examiner ces crédits et d'en faire rapport à la Chambre. Si les déclarations de mon ami sont le moins fondées, il devrait les faire à la Chambre et non au Comité. Le devoir du Comité est parfaitement clair. Un organisme législatif dont la validité n'est pas mise en question nous a déferé ces crédits et nous avons le devoir de les examiner et d'en faire rapport. Mon ami soutient-il que le Parlement ne fonctionne plus?

S'il prétendait qu'il y a une révolution en cours au pays, cela pourrait se comprendre.

L'hon. sénateur Grosart: Je n'ai pas prétendu cela.

L'hon. sénateur Roebuck: Non. Il admet encore que nous restons un organisme normalement constitué ayant tous les pouvoirs, les droits, les obligations, les fonctions et les responsabilités que nous avons toujours eus. L'une de ces responsabilités est de faire ce que la Chambre nous dit de faire et d'étudier le budget et d'en faire rapport. Je soutiens, Monsieur le président, que nous devrions continuer notre travail et ne pas permettre que ces idées politiques—mon ami est un de ceux qui imaginent des choses pour l'avenir, mais nous ne devrions pas permettre que ces choses gênent le devoir bien tracé du Comité. Nous devrions examiner le budget et en faire rapport.

Le sénateur Croll: Monsieur le président, il est parfaitement clair que le Comité est un organisme du Sénat. Hier, on s'est demandé au Sénat si nous sommes régulièrement constitués et si nous pouvions ou devons continuer les travaux du Sénat. Cette question a été réglée par le Sénat, et le Comité, qui est issu du Sénat, continue ses travaux. Peu importe ce que nous ferons, que nous fassions rapport ou non, pourvu que le Sénat soit